

fant. Même Asker a publié une observation curieuse rapportée par Dufour-Labastide, de paralysie saturnine héréditaire dans le domaine des nerfs péronier et radial.

Le Dr Nicloux a constaté le passage de l'alcool en nature ingéré par la mère dans le sang du fœtus. Et je me rappelle fort bien avoir lu, je ne sais plus dans quelle revue, que à l'Hôpital Beaude-loque, au temps où l'on avait l'habitude d'y administrer aux femmes en travail la potion alcoolique de Todd, je me rappelle, dis-je, que l'analyste trouvait à volume égal, la même quantité d'alcool dans le sang de la mère et dans celui du nouveau-né.

*
* *

A l'égal des poisons et des germes infectieux, les toxines, résultant de l'insuffisance urinaire, et dont le sang de la mère est pour ainsi dire saturé, passent à travers le placenta et vont empoisonner le fœtus. Aussi on ne compte plus dans ces cas les enfants morts avant leur naissance. Chambrelent, devant la société obstétricale de France (1895) a appelé l'attention sur les causes de la mort des fœtus chez des femmes ayant des accès éclamptiques. "D'une part, dit-il, la toxicité du sang est plus grande que chez les fœtus nés de mères bien portantes". D'autre part, il a constaté dans des recherches, faites avec Cassaël (de Bordeaux), que chez quatre fœtus il existait manifestement des lésions du foie et du rein se rapprochant de celles décrites dans l'éclampsie maternelle.

Si je ne craignais d'être taxé de pédantisme, je vous rapporterais toutes les observations des auteurs comme celles de Schmid, Chambrelent, Knapp, Dienst, Williams, etc., et de tant d'autres, qui tous concluent à l'identité des lésions chez la mère éclamptique et son fœtus.

Ainsi tous les deux présentent-ils souvent le même tableau clinique. Beaucoup de ces fœtus meurent en convulsions. Certaines